



## RÉPUBLIQUE OCÉANIQUE DE SEA PROTECTION

DÉCRET OFFICIEL N° 2025-09/27

Relatif à l'installation de l'ambassade et du bâtiment du Gouvernement de la République Océanique

### Article 1 : Mise en service

La République Océanique de SEA PROTECTION établit officiellement son ambassade et son bâtiment gouvernemental. La mise en service de ces installations est fixée au 27 septembre 2025.

### Article 2 : Publication officielle

La présence de l'ambassade et du bâtiment du Gouvernement de la République sera indiquée officiellement sur le site internet officiel de la République Océanique de SEA PROTECTION à compter du 27 septembre 2025.

### Article 3 : Liste des ambassades

La liste complète des ambassades de la République Océanique sera publiée sur le site officiel à la même date.

#### Article 4 : Services aux futurs citoyens

Toute personne souhaitant acquérir la citoyenneté de la République Océanique pourra accéder à un service restreint à l'ambassade, exclusivement sur rendez-vous.

#### Article 5 : Liste des bâtiments gouvernementaux étrangers

La République Océanique mettra également à disposition une liste des bâtiments gouvernementaux des autres États sur son site officiel, à titre informatif et de référence diplomatique.

#### Article 6 : Entrée en vigueur

Le présent décret entre en vigueur immédiatement à compter de sa publication officielle le 27 septembre 2025.

Fait à la République Océanique, le 25 septembre 2025

Souverain de la République Océanique de SEA PROTECTION